

## Brèves d'in**FO**29 10/2013

### CHS-CT du 18 avril 2013 : clash et suite...

Lors du CHS-CT qui s'est tenu le 18 avril dernier, les organisations syndicales avaient quitté la séance, compte tenu de l'attitude de la Présidente manifestement peu en phase avec une approche constructive du dialogue social au sein de cette instance.

Lors de notre compte rendu publié dans les services fin avril 2013, nous avons souligné que les directives ministérielles insistaient bien sur le nécessaire consensus qu'il convenait de trouver avec les représentants du personnel, notamment sur les questions touchant aux crédits budgétaires...

**Nous avons dès lors, fait remonter cet incident à nos instances nationales et notamment à nos représentants siégeant au CHS-CT ministériel.**

En l'absence d'un véritable débat sur l'emploi de la dotation budgétaire 2013 du CHS-CT du Finistère, aucune décision quant à la répartition de son affectation n'a pour l'instant été acté.

Ce blocage, **FO FGFIP29** ne peut s'en satisfaire, car il ne correspond pas à nos revendications, dont la finalité est de faire évoluer favorablement les conditions de travail des agents.

En conséquence **FO DGFIP 29** a pris ses responsabilités et a proposé aux autres organisations syndicales de s'associer à notre demande de reconvoquer le CHS-CT dans les meilleurs délais.

### Comité technique du 16 mai 2013 : boycott des OS

L'ensemble des organisations syndicales ont décidé de boycotter le Comité technique local prévu le 16 mai à Châteaulin.

Nous avons tenu à marquer notre désapprobation de voir l'ordre du jour de ce Comité technique comporter, notamment, l'organisation de la campagne IR 2013, point d'information donné 3 semaines après le lancement des opérations ...

Il va sans dire que les incidents aux derniers CHS-CT que nous venons d'évoquer ont également été décisifs pour la prise de décision de ce boycott.

Conformément au règlement intérieur des Comités techniques, la Direction a reconvoqué cette instance le mardi 28 mai prochain à Quimper.

**FO DGFIP 29** siègera dans ce Comité technique dont l'ordre du jour comporte, outre la présentation de la campagne IR, celle du DUERP 2012 et du Plan de Prévention 2013.

Autre point à l'ordre du jour, la Direction locale envisage les fermetures de plusieurs Trésoreries de proximité dans le département. Lorsque nous indiquions, le 10 janvier dernier, que la décision de supprimer 17 emplois en 2013 sur les Trésoreries annonçait la fin du réseau de proximité, nous avons malheureusement vu juste..

**FO DGFIP 29** dénonce et combattra cette démarche funeste de l'Administration.

## **Mutations des agents B et C : Tableaux de classement pour les mutations GP au 1<sup>er</sup> septembre 2013**

Les Commissions Administratives Paritaires Nationales n°6 et 7 se sont réunies du 15 au 21 mai 2013, pour émettre un avis sur **les tableaux de classement des mutations des agents B et C, prioritaires et convenances personnelles, sur des emplois administratifs et informatiques** établi et présenté par l'Administration.

L'instruction n° 07-032-V33 du 22 juin 2007 modifiée par la note de service n° 11-039-V33 du 13 juillet 2011 prévoit l'établissement d'un tableau dont les motifs de priorité sont définis comme suit :

- Travailleur handicapé – hors quota de 50 % - Priorité absolue,
- Rapprochement de conjoint, pacs ou concubin,
- Rapprochement du lieu de résidence des enfants en cas de divorce ou de séparation,
- Rapprochement soutien de famille
- Retour réseau hors-métropole ou affectation après mouvement spécifique sur poste,
- Priorité accordée aux agents originaire d'un DOM
- Rapprochement de domicile en région Ile-de-France,
- Priorité après position de droit

La Direction Générale des Finances Publiques pense procéder **à partir du 13 juin 2013** à la signature du mouvement.

Pour éviter toute pénalisation, nous précisons que les agents ont jusqu'au **30 mai 2013** pour annuler leur demande de mutation.

Le nouveau quota attribué aux mutations prioritaires s'applique depuis les mouvements 2012.

**Une mutation sur deux soit 50 % sera prioritaire selon l'ordre suivant : une mutation prioritaire/une mutation pour convenance personnelle et ainsi de suite.**

### **Pour les mouvements 2013 de la Filière Gestion Publique**

A) Le classement des demandes est effectué sur la base de l'ancienneté administrative de l'agent déterminée par le grade, l'échelon et la date de prise de rang dans l'échelon. Cette ancienneté peut être bonifiée fictivement par la prise en compte des enfants à charge (6 mois par enfant de moins de 16 ans ou 20 ans s'ils sont sans emploi). Cette ancienneté administrative est pondérée par l'interclassement intégral des grades à l'intérieur de chacun des corps B et C en fonction de l'indice nouveau majoré.

**B)** Les droits acquis par les agents pour des vœux classés à l'ancienneté de la demande jusqu'au cycle 2011 sont préservés pour les mouvements de l'année 2013.

La mesure s'applique aux agents ayant renouvelé ces mêmes vœux pour le cycle 2012 et :

- n'ayant pas obtenu satisfaction au cours de l'année 2012 ;
- n'ayant pas annulé leur demande sur le département concerné ;
- dont la demande n'est pas devenue irrecevable ;
- les vœux exprimés pour la première fois au titre du cycle 2012 n'ont pas créé de droits au titre de l'ancienneté de la demande.

### **Pour le mouvement 2014 de la Filière Gestion Publique**

**Rappel** : Le mouvement du 1<sup>er</sup> avril 2014 est supprimé.

La campagne de mutation aura lieu en fin d'année 2013 via l'application AGORA pour une affectation au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Une instruction sera diffusée sur Ulysse par la Direction Générale juste avant l'ouverture de la campagne.

**Rappel** : Le délai de séjour est désormais d'un an.

**Concernant le département du Finistère**, l'examen de ces tableaux de classement fait apparaître un très grand nombre de demandes de mutations pour notre département, dont beaucoup sont classées suivant les anciennes règles de la filière gestion publique. Rappelons que les engagements de la DGFIP prévoyaient d'apurer ces demandes avant la mise en place des nouvelles règles de gestion « harmonisées ».

Sur ce sujet et en lien avec le contexte des emplois et du réseau de la filière GP, nous rappelons avoir adressé le 15 mai dernier une lettre à Bruno BEZARD Directeur Général de la DGFIP. <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/spip.php?article222>

## **Mouvement général de mutations des agents de catégorie B filière fiscale**

Le projet de mouvements de mutations et de premières affectations des contrôleurs des finances publiques - filière fiscale - année 2013 a été publié hier 22 mai 2013.

Les phases de consultations vont se dérouler jusqu'au 4 juin 2013 et les CAPN jusqu'au 4 juillet 2013.



### **BULLETIN d'ADHESION**

NOM : ..... Prénom : .....

Grade : ..... Indice ..... Quotité de travail :

Affectation : .....

Déclare vouloir adhérer au **Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques, section du Finistère.**

Fait à ..... le .....